

[AccueilRevenir à l'accueilCollectionBoite_002 | Système pénal. XVIIe-XVIIIe sièclesCollectionBoite_002-6-chem | Pénalité au XVIIe siècle. Item1745 | Ordonnances contre la mendicité, après 1660 jusqu'en 1715](#)

1745 | Ordonnances contre la mendicité, après 1660 jusqu'en 1715

Auteur : Foucault, Michel

Présentation de la fiche

Coteb002_f0080

SourceBoite_002-6-chem | Pénalité au XVIIe siècle.

LangueFrançais

RelationNumérisation d'un manuscrit original consultable à la BnF, département des Manuscrits, cote NAF 28730

Références éditoriales

Éditeuréquipe FFL (projet ANR *Fiches de lecture de Michel Foucault*) ; projet EMAN (Thalim, CNRS-ENS-Sorbonne nouvelle).

Droits

- Image : Avec l'autorisation des ayants droit de Michel Foucault. Tous droits réservés pour la réutilisation des images.
- Notice : équipe FFL ; projet EMAN (Thalim, CNRS-ENS-Sorbonne nouvelle). Licence Creative Commons Attribution - Partage à l'Identique 3.0 (CC BY-SA 3.0 FR).

Notice créée par [équipe FFL](#) Notice créée le 20/07/2020 Dernière modification le 23/04/2021

Ordonnance ch^{te} la mendicité, apr⁸⁰ 1660.

Edict du Roi, du m. d'Avril 1661, ^{supplé 1715.} portant
condam. des galères ch^{te} les mendians valides
qui auront e^u 3 fois et ch^{te} l'Hen l'H. G.

Arr. du Parl^W, du 19 Juin 1662, qui ⁽²⁹³⁾ ordonne
que les Paumés de la Campagne qui mendi^{ent}
dans la Ville de Paris seront ren^{oyés} dans
l'Hospit^{al}, jusqu'à l'ouverture de la moisson

Arr. du Parl^W du 13 Dec. 1662 ch^{te} les ⁽³⁰¹⁾
mendians, vagabonds et gens sans aveu.

Ordonnance du Roi du 10 Oct. 1669 pour ⁽³⁰³⁾
empêcher la mendicité. (307)

Ord. du Roi du 3 Oct. 1670 pour distri^{bu}er
de mendi^{er} à Paris et à 4 lieues à la ronde.

Decr. du Roi du 12 Oct. 1686 portant ⁽³¹¹⁾
avis des galères ch^{te} les mendians valides (313)

Decr. du Roi du 28 Janv. 1687 concernant
les mendians valides (315)

Arr. du Parl^W 8 Juil 1693. qui ordonne
à l'égard des gens valides venus de la Campagne
de se retirer chez leurs maîtres pour

BnF
MSS

transmis à la maison et joints aux
Archives de l'H.C. d'arrêter leur dette
qualité qu'ils trouveront. (317)

Arrêt du Par^l de 3 Oct 1693 concernant les
mendians valides. (319)

Arr. du Par^l de 1^{er} Dec. 1693 qui enjoint à
tous mendians qu'ils ont point noté de
Paris d'en sortir dans huitaine, à peine d'être
enfermé par la 1^{re} fois, et en 2^{de} fois pendu
5 ans pour la 3^{de} fois. (321)

Arr. du Par^l de 26 Mai 1694, qui ordonne
que dans 3 jours, les mendians valides de la
campagne aient obtenu de sortir de Paris et de
se retirer dans le lieu de leur demeure ordi-
naire. (323)

Decl. du Roi donnée à Versailles le 10 Fev 1694
concernant les mendians (325)

Decl. du Roi de 23 Juillet 1700 contre les men-
dians et vagabonds (329)

Decl. du Roi donnée à Marly le 6 Avril 1709 con-
cernant les mendians et ouvriers de
abandonnés à Paris (335)

Ordonn. du Roi de 10 Avril 1712, sur le sujet des
mendians, et ceux qui empêchent qu'ils
ne les arrêtent et les aide à faire rebelle aux
Archives chargés de les arrêter (341)
in Recueil du d^{ic}, Decr. 1745